

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LE VERGER D'YVONNE

Novembre 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Finaliser le projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	3 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Finaliser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-33 à R311-37 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	Recommandation_03	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	Recommandation_04	Formaliser une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui doit être fait sur le traitement de leurs signalements.		

290004639_CCAS DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU